

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1587

27 juin 2008

SOMMAIRE

AKT Holdings S. à r.l.	76136	Lawson S.à r.l.	76144
Aleris Global Luxembourg S.à r.l.	76143	Lise S.A.	76141
Aleris Holding Luxembourg S.à r.l.	76142	London Acquisition Luxco S.à r.l.	76149
Aleris Luxembourg S.à r.l.	76143	LSF Ichigaya Investments S.à r.l.	76132
CEP III Investment 7 S.à r.l.	76135	Luxequip Bail S.A.	76130
Coopérative des Cheminots	76131	Magetralux S.A.	76148
D.B. Zwirn NIB Holdings (Lux) S.à r.l. ...	76139	Maximillian Centre	76136
Delphi S.à r.l.	76130	Mikinax Sàrl	76142
Demo Holding S.A.	76147	Miromesnil Holding Sàrl	76140
Dominium Palmaille S.A.	76137	Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l. ...	76176
EQT Mezzanine SSP S.à r.l.	76145	Nucleus Euro-Advisers S.C.A.	76136
Erdan Holding S.A.	76148	Orchard Southern Cone (Lux) S. à r.l. ...	76138
Fassa International S.A.	76143	Polycross S.A.	76133
Fiduciaire Claude Uhres et Cie S.A.	76133	Poplar (Lux) S.à r.l.	76138
Figaro Coiffure Luxembourg	76133	Portman International S.A.	76134
Fillon & Partners SA	76145	Real Estate Value Partners S.A.	76135
Formula Sports SA	76146	R.E. Qualification S.A.	76144
German Retail Luxco S.à r.l.	76149	Schop Investissements S.A.	76131
Great Mountain S.A.	76142	Skype Communications	76140
GSLP I Offshore B S.à r.l.	76137	Skype Luxembourg Holdings S.à r.l.	76148
GSLP I Offshore C S.à r.l.	76136	Skype Software	76140
Hardt Group Securities S.A.	76145	Skype Technologies	76141
Heisdorf Participations S.A.	76176	SPI Play BeNeLux France	76130
I.E. Lux Clichy n°1 S. à r.l.	76131	Tibbey Holding S.A.	76138
Incentre	76135	Van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A.	76147
ING Private Capital Management S.A. ...	76175	Van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A.	76146
IS Eurologistics Fund S.à r.l.	76132	Vepafer S.à r.l.	76139
Jaba Investment S.A.	76144	Verizon International Inc. Luxembourg S.C.S.	76134
JBCOM International	76133	Verizon International Investments Luxem- bourg S.à r.l.	76137
KCH Markt S.à r.l.	76135	Wininvest Holdings S.A.	76137
Kiwi International Corporation S. à r.l. ...	76141		
LatAm Investment Partners (Lux) S.à r.l.	76139		
Laurum Holdings S.à r.l.	76134		
Laurum Investments S.à r.l.	76134		

Luxequip Bail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 81.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ainsi que les documents s'y rapportant ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/5/2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008072565/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01243. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

SPI Play BeNeLux France, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 110.453.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 22 avril 2008 que:

- les administrateurs acceptent la démission de Madame Brigitte BECKER de sa fonction d'administrateur-délégué
- les administrateurs décident de nommer en remplacement Monsieur Bradley MILLER, né le 6 décembre 1961 à Wirton (Canada) demeurant à Pen-Y-Wern Hall, Wrexham Road, Pontblydyn, 1d, CH7HN North Wales.

Pour le conseil d'administration

Monsieur MILLER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008073168/1091/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Delphi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 126.766.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} juin 2008

L'associé unique a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Fredrik Arneborn et a nommé en remplacement M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, résidant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Andreas Demmel, M. Erlend Smith, M. Michael Newton, et M. Brian McMahon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073677/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

I.E. Lux Clichy n°1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.204.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 103.201.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 28 mars 2008

1. La démission de Monsieur Massimo Morlotti a été acceptée avec effet au 28 mars 2008.

2. Monsieur Massimiliano Maffioli, gérant, né le 1^{er} mars 1973 à Varese en Italie, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Massimo Morlotti, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire, qui se tiendra en 2009. Sa nomination prend avec effet au 28 mars 2008.

3. Monsieur Jean-Louis Camuzat, gérant, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay aux Roses en France, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire, qui se tiendra en 2009. Sa nomination prend effet au 28 mars 2008.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Massimiliano Maffioli (Gérant)
- Brian Anthony McMahon (Gérant)
- Jean-Louis Camuzat (Gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073675/1649/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02210. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080083933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Schop Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 43.684.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un nouveau Président en la personne de Monsieur Albert REIFFERS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Le 6 août 2007.

SCHOP INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008073669/2299/15.

(080083253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Coopérative des Cheminots, Société Coopérative.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 27, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 5.509.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/5/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071197/2777/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01054. - Reçu 133,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080066722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

LSF Ichigaya Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 136.801.

Le siège social de l'associé unique et des gérants suivants ont changé et se trouvent à présent au:

Associé:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Gérant A:

Philippe Detournay, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Gérant B:

Philippe Jusseau, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070197/8901/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

IS Eurologistics Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.354.300,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 117.031.

Suite à la signature d'un contrat de vente de parts sociales en date du 6 juillet 2006, cent quarante trois mille huit cent vingt et une (143.821) parts sociales préférentielles A détenues par IPFR S.à r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard la Pétrusse, dûment enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.158 dans IS Eurologistics Fund S.à r.l

ont été cédées à:

IG TOP S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard la Pétrusse, dûment enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.073.

Suite à la signature d'un contrat de vente de parts sociales en date du 6 juillet 2006, trente et un mille quatre cent cinquante sept (31.457) parts sociales préférentielles A détenues par Industrial Securities Luxembourg S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, dûment enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.763 dans IS Eurologistics Fund S.à r.l

ont été cédées à:

IG TOP S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard la Pétrusse, dûment enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.073.

Il en résulte que la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

IG TOP Sàrl détient:

- 895 parts sociales ordinaires
- 175.278 parts sociales préférentielles A.

IPFR Sàrl détient:

- 720.495 parts sociales préférentielles A.

INDUSTRIAL SECURITIES Luxembourg Sàrl détient:

- 157.504 parts sociales préférentielles A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008

Signature.

Référence de publication: 2008073366/280/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01388. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Fiduciaire Claude Uhres et Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.
R.C.S. Luxembourg B 51.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071196/603/10.

(080066991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Figaro Coiffure Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.933.

En vertu d'un contrat de cession sous seing privé signé le 2 août 2007, la société VALESSORE HOLDING S.A. a cédé l'intégralité des 80 parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la société FIGARO COIFFURE Luxembourg SaRL à la société SYDNEY PARTNERS S.A. HOLDING (RCS Luxembourg B 78.465) avec siège social au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008073169/607/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

JBCOM International, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 67.343.

La société FIDUCIAIRE EUROLUX, société anonyme (RCS Luxembourg B 34.752) a dénoncé le siège social de la société JBCOM INTERNATIONAL (RCS Luxembourg B 67.343) en date du 19 mai 2008 avec effet immédiat.

La société JBCOM INTERNATIONAL n'est plus autorisée à fixer son siège social au 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073172/607/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Polycross S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 72.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008074024/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08791. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Portman International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008074025/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08786. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Laurum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.865.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Laurum Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008074022/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02369. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Laurum Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.902.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Laurum Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008074021/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02302. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Verizon International Inc. Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.584.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49885 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008074724/211/11.

(080084524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

CEP III Investment 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.274.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51791 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008074725/211/11.

(080084483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Real Estate Value Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 108, rue de Kirchberg.
R.C.S. Luxembourg B 136.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 juin 2008.

POUR COPIE CONFORME
Roger ARRENSDORFF
Notaire

Référence de publication: 2008074721/218/13.

(080084323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

KCH Markt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2008074738/220/12.

(080084124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Incentre, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 127.920.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 22 janvier 2008

L'associé de INCENTRE (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant qu'administrateur de type B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 Mars 1964 à Pétange, Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur de type B de la société pour une durée de six ans, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 mars 2008.

Corinne Muller
Mandataire

Référence de publication: 2008074630/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02074. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

AKT Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 138.175.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51888 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008074726/211/11.

(080084571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Nucleus Euro-Advisers S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 19 mai 2008.

Pour la société
M^e Martine DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008074723/241/13.

(080084539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Maximillian Centre, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 126.765.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 22 janvier 2008

L'associé de Maximillian Centre (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant qu'administrateur de type B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 Mars 1964 à Pétange, Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur de type B de la société pour une durée de six ans, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 mars 2008.

Corinne Muller
Mandataire

Référence de publication: 2008074629/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

GSLP I Offshore C.S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 138.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Paul FRIEDERS
Notaire

Référence de publication: 2008074728/212/12.

(080084049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Verizon International Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.581.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49893 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008074727/211/11.

(080084326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Wininvest Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 68.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 juin 2008.

Pour la société

M^e Martine DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008074722/241/13.

(080084502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Dominium Palmaille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 132.730.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 22 janvier 2008

L'associé de Dominium Palmaille S.A. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant qu'administrateur de type B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 Mars 1964 à Pétange, Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur de type B de la société pour une durée de six ans, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 mars 2008.

Corinne Muller
Mandataire

Référence de publication: 2008074631/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

GSLP I Offshore B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 138.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Paul FRIEDERS
Notaire

Référence de publication: 2008074729/212/12.

(080084044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Orchard Southern Cone (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.726.

YJC Investment Partners, LLC, associé unique de notre société, a changé le nom en Orchard Southern Cone, LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orchard Southern Cone (Lux) S. à r.l.

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2008073185/8461/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Poplar (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.572.

Extrait des résolutions des associés en date du 14 mai 2008

- La démission de Monsieur Lorenzo Patrassi de sa fonction de gérant de la société a été acceptée.

- Le nombre de gérants de la société a été diminué de quatre (4) à trois (3).

Les conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Thomas Patrick;

- Monsieur Iain Macleod;

- Monsieur Tomas Lichy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Poplar (Lux) S.à r.l.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008073175/8461/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Tibbey Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 109.120.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le vendredi 29 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 29 juin 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Nurmukhamed JUNUSBEKOV à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008018807/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Vepafer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.152.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 19 mai 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:
- acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste de gérant avec effet immédiat.

- nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant en remplacement de Bruno Bagnouls, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073174/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

LatAm Investment Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.410.

Latam Investment Partners, LLC, associé unique de notre société, a changé le nom en Zwirn Latin America Investment Partners, LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LatAm Investment Partners (Lux) S.à r.l.

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2008073187/8461/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04512. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

D.B. Zwirn NIB Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 113.976.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 14 mai 2008

- La démission de Monsieur Lorenzo Patrassi de sa fonction de gérant de la société a été acceptée.

- Le nombre de gérants de la société a été diminué de quatre (4) à trois (3).

Les conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Thomas Patrick;

- Monsieur Iain Macleod;

- Monsieur Tomas Lichy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour D.B. Zwirn NIB Holdings (Lux) S.à r.l.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008073176/8461/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Miromesnil Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.654.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072618/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00604. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Skype Software, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.467.

EXTRAIT

Changement d'adresse du gérant

Monsieur Norbert Becker, gérant de la Société, réside professionnellement au Aerogolf Center -1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073667/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Skype Communications, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.468.

EXTRAIT

Changement d'adresse du gérant

Monsieur Norbert Becker, gérant de la Société, réside professionnellement au Aerogolf Center -1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073668/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Kiwi International Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.098.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

* Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

* Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, gérants démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073491/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01676. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080082795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Skype Technologies, Société Anonyme.

Capital social: EUR 844.243,75.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.677.

—
EXTRAIT

Changement d'adresse du gérant

Monsieur Norbert Becker, gérant de la Société, réside professionnellement au Aerogolf Center - 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073665/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02522. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080083273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Lise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.534.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration du 28 mai 2008

- Est nommé réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
- Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008073725/1463/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01157. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080083850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Great Mountain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 62.402.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 23 mai 2008 que:

- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 2008 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3 A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073717/717/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Aleris Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.961.

Extrait sincère et conforme des résolutions prises par l'Associé Unique le 22 avril 2008

- La démission de Monsieur Michael Douglas Friday en sa qualité de gérant de la société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

ProServices Management Sàrl

Gérant

Représentée par M. Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2008073712/1084/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Mikinax Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.589.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 27 mars 2008 que:

- l'assemblée renomme le manager sortant, à savoir: Van Lanschot Management S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 29 mai 2007.

Van Lanschot Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008073699/695/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02751. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Aleris Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.960.

Extrait sincère et conforme des résolutions prises par l'Associé Unique le 22 avril 2008

- La démission de Monsieur Michael Douglas Friday en sa qualité de gérant de la société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 29 mai 2008.
ProServices Management Sàrl
Gérant
Représentée par M. Matthijs Bogers
Gérant

Référence de publication: 2008073711/1084/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01785. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Aleris Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.947.

Extrait sincère et conforme des résolutions prises par l'Associé Unique le 22 avril 2008

- La démission de Monsieur Michael Douglas Friday en sa qualité de gérant de la société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 29 mai 2008.
ProServices Management Sàrl
Gérant
Représenté par M. Matthijs Bogers
Gérant

Référence de publication: 2008073733/1084/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Fassa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.030.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 22 avril 2008 que:
- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/05/2008.
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008073718/717/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02151. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Lawson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.774.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé le 22 mai 2008 que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

DESIGNATION DE L'ASSOCIE	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Sydney Nominees Limited, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Britanniques Vierges	500
TOTAL	500

Luxembourg, le 23 mai 2008

Bart Zech

Gérant

Référence de publication: 2008073694/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Jaba Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.531.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 27 mars 2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: Van Lanschot Management S.A., Van Lanschot Corporate Services S.A. et Harbour Trust and Management S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme AACO S. à r.l., Réviseur d'Entreprises, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 29 mars 2008.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008073698/695/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

R.E. Qualification S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008074027/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08777. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Hardt Group Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.966.

—
Extraits des décisions prises par les actionnaires en date du 30 mai 2008

La société Deloitte S.A., ayant son siège sociale au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été renouvelé réviseur d'entreprise de la société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes aux 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008073674/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

EQT Mezzanine SSP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.700,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 109.650.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} juin 2008

L'associé unique a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Fredrik Arneborn et a nommé en remplacement M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, résidant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Andreas Demmel, M. Jean Louis Camuzat, M. Weber Patrick, M. Brian McMahon et M. Karl Heinz Horrer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008073678/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Fillon & Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 80.987.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 26 octobre 2007 que Suite à la démission du commissaire aux comptes, à savoir la société FIDU-CONCEPT Sàrl, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 38.136,

A été nommée, nouveau commissaire aux comptes la société Luxembourg Trust Services Sàrl dite L.T.S. Sàrl, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias avec effet immédiat au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2008073742/1268/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.522.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2007 que:

- L'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

- Monsieur Patrick Jozef Henricus Hermse, demeurant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Administrateur;

- Monsieur Willem Meiss, demeurant professionnellement à Hooge Steenweg 29, 's Hertogenbosch (Pays-Bas), Administrateur;

- Monsieur Peter Albert Jacob Verbaas, demeurant professionnellement à Hooge Steenweg 29, 's Hertogenbosch (Pays-Bas), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Leendert Jacobus Bevelander, demeurant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Luxembourg, Administrateur-Délégué;

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- L'assemblée renomme Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, comme Réviseur d'entreprise et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007.

Mamer, le 29-05-2008.

L.J. Bevelander / P. Hermse

Administrateur-Délégué / Directeur Financier

Référence de publication: 2008073702/695/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Formula Sports SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 50, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.057.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 décembre 2007

1. L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Frank GUBBINI demeurant 50, avenue G.-D. Charlotte à L-3440 DUDELANGE, de Madame Malou MARX demeurant 50, avenue G.-D. Charlotte à L-3440 DUDELANGE et de Madame Alvine ROHMANN demeurant 58, rue de Noertzange à L-3730 DUDELANGE, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

2. L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Frank GUBBINI demeurant 50, avenue G.-D. Charlotte à L-3440 DUDELANGE, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Frank GUBBINI pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

3. L'assemblée générale constate que le mandat de la société W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.à r.l., commissaire aux comptes, sise 54, boulevard Napoléon 1^{er} à Luxembourg (L-2210) arrive à échéance. L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes la société COMMISSAIRE AUX COMPTES SA sise 14, rue Pasteur à L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

Dudelange, le 19 décembre 2007.

Frank GUBBINI / Malou MARX / Alvine ROHMANN

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008073731/597/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Demo Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 54.399.

Il résulte de la décision des associés en date du 29 mai 2008 de la société Demo Holding S.A. que des associés ont pris les décisions suivantes:

1. Démission des administrateurs suivants à compter du 29 mai 2008:

Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 9.098, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société.

Mutua (Luxembourg) S.A., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 41.471, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société.

2. Nomination des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter du 29 mai 2008.

Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société.

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Demo Holding S.A.

Madame Pamela Valasuo

Administrateur

Référence de publication: 2008073732/683/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.522.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 avril 2008 que:

- L'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

* Monsieur Patrick Jozef Henricus Hermse, demeurant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Administrateur;

* Monsieur Willem Meiss, demeurant professionnellement à Hooge Steenweg 29, 's Hertogenbosch (Pays-Bas), Administrateur;

* Monsieur Peter Albert Jacob Verbaas, demeurant professionnellement à Hooge Steenweg 29, 's Hertogenbosch (Pays-Bas), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

* Monsieur Leendert Jacobus Bevelander, demeurant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Luxembourg, Administrateur-Délégué;

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008;

- L'assemblée renomme Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, comme Réviseur d'entreprise et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008.

Mamer, le 29-05-2008.

L.J. Bevelander / P. Hermse

Administrateur-Délégué / Directeur Financier

Référence de publication: 2008073700/695/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02759. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.856.925,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.886.

—
EXTRAIT

Changement d'adresse du gérant

Monsieur Norbert Becker, gérant de la Société, réside professionnellement au Aerogolf Center - 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073666/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02525. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Erdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.812.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 29 mai 2008

Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, domicilié professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe DUCATE, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 29 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

ERDAN HOLDING S.A.

J.-F. DETAILLE / N. THIRION

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008073670/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Magetralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 103.866.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 avril 2008

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jacques NEUMANN demeurant 17, Am Weiherhof à B-4701 Kettenis de son poste d'administrateur avec effet au 1^{er} avril 2008.

Huldange, le 11 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

François Mairlot

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008073739/578/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

German Retail Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068356/202/10.

(080076646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 487.742,80.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of January.

Before Maître Martine Schaeffer notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

(1) CANDOVER INVESTMENTS PLC, a company incorporated in England and Wales, with registration number 1512178, whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, holding 4,117,260 shares in the share capital of the Company, here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(2) CANDOVER 2005 FUND US NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registration number LP 10587, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registration number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, holding 4,896,250 shares in the share capital of the Company, here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(3) CANDOVER 2005 FUND US NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registration number LP 10588, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registration number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, holding 4,839,660 shares in the share capital of the Company, here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(4) CANDOVER 2005 FUND US NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registration number LP 10589, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registration number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, holding 4,393,540 shares in the share capital of the Company, here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(5) CANDOVER 2005 FUND US NO.4 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registration number LP 10590, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registration number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, holding 4,380,510 shares in the share capital of the Company, here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(6) CANDOVER 2005 FUND UK NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registration number LP 10583, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registration number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, holding 5,339,550 shares in the share capital of the Company, here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(7) CANDOVER 2005 FUND UK NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registration number LP 10584, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registration number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, holding 5,750,810 shares in the share capital of the Company, here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(8) CANDOVER 2005 FUND UK NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registration number LP 10585, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registration number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, holding 1,551,930 shares in the share capital of the Company; here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(9) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, a company incorporated in England and Wales with registration number 1740547, whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, holding 1,029,320 shares in the share capital of the Company; here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(10) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, a company incorporated in England and Wales with registration number 1740547, whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, on behalf of the Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan, holding 105,020 shares in the share capital of the Company; here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(11) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, a company incorporated in England and Wales with registration number 1740547, whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom, on behalf of the Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme, holding 96,410 shares in the share capital of the Company; here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(12) NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, a company incorporated in Guernsey with registration number 29806, whose registered office is at PO Box 71, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, acting in its capacity as trustee of the Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust, holding 262,580 shares in the share capital of the Company, here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(13) BARONS FINANCIAL SERVICES LIMITED, with address at Maxwell R. Roberts Building, 1 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, holding 98,050 shares in the share capital of the Company, here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(14) Cornelis A.M. de Koning, residing at Veenweg, 90, 2631 CM, Nootdorp, The Netherlands, holding 84,040 shares in the share capital of the Company, here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(15) Michael J. Oaten, residing at Chantauvent, Route de LaFin, CH-1874 Champéry, Switzerland, holding 98,050 shares in the share capital of the Company, here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(16) ARETINA LIMITED, a company with limited liability incorporated under the laws of Cyprus, with its registered office in Cyprus and having its address at Panteli Katelari 21, Libra House Office Complex, 2nd floor, Flat/Office 205, P.C. 1097, Nicosia, Cyprus, holding 4,464,900 shares in the share capital of the Company, here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and

(17) EYRIR INVEST EHF., a company with limited liability incorporated under the laws of Iceland, having its corporate seat in Reykjavik, Iceland and its address at Skolavordustig 13, 101 Reykjavik, Iceland, holding 7,266,400 shares in the share capital of the Company, here represented by Raymond Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being all the shareholders of London Acquisition Luxco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.574 and incorporated under the name of BOYLSTON FINANCE S.A R.L., by a deed drawn up by the notary Maître Paul Bettingen, on 5 November 2007 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 12 December 2007, number 2883, page 138338 (the "Company").

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by the notary Maître Martine Schaeffer on 18 January 2008, not yet published in the Mémorial C.

The share capital of the Company is fixed at four hundred eighty-seven thousand seven hundred forty-three Euro eighty Cent (EUR 487,742.80) represented by forty eight million seven hundred seventy-four thousand two hundred eighty (48,774,280) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda

1. Decision to amend and restate the Articles, which shall read in the form as attached.
2. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken in compliance with article 11 of the Articles:

Sole resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to amend and restate the Articles, which shall read in the form as attached.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand nine hundred (2,900.-) Euro.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

(1) CANDOVER INVESTMENTS PLC, une société de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro 01512178, dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, détenant 4.117.260 parts sociales dans le capital social de la Société, représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg

(Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(2) CANDOVER 2005 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10587, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, détenant 4.896.250 parts sociales dans le capital social de la Société, représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(3) CANDOVER 2005 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10588, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, détenant 4.839.660 parts sociales dans le capital social de la Société, représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(4) CANDOVER 2005 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10589, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, détenant 4.393.540 parts sociales dans le capital social de la Société, représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(5) CANDOVER 2005 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10590, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, détenant 4.380.510 parts sociales dans le capital social de la Société, représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(6) CANDOVER 2005 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10583, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, détenant 5.339.550 parts sociales dans le capital social de la Société, représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(7) CANDOVER 2005 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10584, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, détenant 5.750.810 parts sociales dans le capital social de la Société, représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(8) CANDOVER 2005 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10585, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, détenant 1.551.930 parts sociales dans le capital social de la Société, représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(9) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro 1740547, dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, détenant 1.029.320 parts sociales dans

le capital social de la Société, représentée ici par représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(10) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro 1740547, dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, pour le compte du Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan, détenant 105.020 parts sociales dans le capital social de la Société, représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(11) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro 1740547, dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, Royaume-Uni, pour le compte du Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme, détenant 96.410 parts sociales dans le capital social de la Société, représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(12) NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, une société constituée à Guernsey, immatriculée sous le numéro 29806, dont le siège social est sis au PO Box 71, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, agissant ès qualité, en tant que fiduciaire du Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust, détenant 262.580 parts sociales dans le capital social de la Société, représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(13) BARONS FINANCIAL SERVICES LIMITED, ayant comme adresse Maxwell R. Roberts Building, 1 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes, détenant 98.050 parts sociales dans le capital social de la Société, représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(14) Cornelis A.M. de Koning, résidant à Veenweg, 90, 2631CM, Nootdorp, Pays-Bas, détenant 84.040 parts sociales dans le capital social de la Société, représenté ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(15) Michael J. Oaten, résidant à Chantauvent, Route de LaFin, CH-1874 Champéry, Suisse, détenant 98.050 parts sociales dans le capital social de la Société, représenté ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

(16) ARETINA LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social à Chypre et son adresse à Panteli Katelari 21, Libra House Office Complex, 2nd floor, Flat/Office 205, P.C. 1097, Nicosia, Chypre, détenant 4.464.900 parts sociales dans le capital social de la Société, représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui; et

(17) EYRIR INVEST EHF., société à responsabilité limitée de droit islandais, dont le siège est sis à Reykjavik, en Islande, dont l'adresse est Austurstreati 11, 155 Reykjavik, Islande, détenant 7.266.400 parts sociales dans le capital social de la Société, représentée ici par Raymond Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui;

Etant tous les associés de London Acquisition Luxco S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.574 et constituée sous la dénomination de BOYLSTON FINANCE S.A R.L. selon un acte du notaire Maître Paul Bettingen du 5 novembre 2007 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 12 décembre 2007, numéro 2883, page 138338 (la "Société").

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Martine Schaeffer du 18 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C.

Le capital social de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-sept mille sept cent quarante-deux euros et quatre-vingt cents (487.742,80- EUR) représentés par quarante-huit millions sept cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingts (48,774,280) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euros (0,01 EUR) chacune.

Tous les associés déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée générale et renoncent aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points à l'ordre du jour de cette assemblée.

L'assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:

1. décision de modifier et de refondre les Statuts, qui auront la forme telle qu'attachée.

2. Divers.

Après délibération, la décision suivante a été prise conformément à l'article 11 des Statuts:

Décision unique

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier et refondre les Statuts, qui auront la forme telle qu'attachée.

Schedule

AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF ASSOCIATION

London Acquisition Luxco S.à r.l.

1. Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "London Acquisition Luxco S.à r.l." (the "Company") governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Société à responsabilité limitée".

2. Art. 2. Object

2.1 The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

2.2 The Company may borrow in any way or form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

2.4 The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to any of the objects set out in Articles 2.1 through 2.4 above.

3. Art. 3. Registered office

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

3.3 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

3.4 The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

3.5 In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

4. Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

4.2 The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

5. Art. 5. Capital. For the purpose of these Articles:

"Available Amount": means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares (the "Class of Shares") to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses) LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

"Interim Accounts": means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date": means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

5.1 The issued share capital of the Company is set at four hundred eighty-seven thousand seven hundred forty-three Euro eighty cents (EUR 487,742.80) divided into:

- four million eight hundred seventy-seven four hundred twenty-eight (4,877,428) class A shares (the "Class A Shares"),
- four million eight hundred seventy-seven four hundred twenty-eight (4,877,428) class B shares (the "Class B Shares"),
- four million eight hundred seventy-seven four hundred twenty-eight (4,877,428) class C shares (the "Class C Shares"),
- four million eight hundred seventy-seven four hundred twenty-eight (4,877,428) class D shares (the "Class D Shares"),
- four million eight hundred seventy-seven four hundred twenty-eight (4,877,428) class E shares (the "Class E Shares"),
- four million eight hundred seventy-seven four hundred twenty-eight (4,877,428) class F shares (the "Class F Shares"),
- four million eight hundred seventy-seven four hundred twenty-eight (4,877,428) class G shares (the "Class G Shares"),
- four million eight hundred seventy-seven four hundred twenty-eight (4,877,428) class H shares (the "Class H Shares"),
- four million eight hundred seventy-seven four hundred twenty-eight (4,877,428) class I shares (the "Class I Shares"),

and

- four million eight hundred seventy-seven four hundred twenty-eight (4,877,428) class J shares (the "Class J Shares"),

(Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares are collectively referred to as the "Shares", their holders being referred to as the "shareholders"), each Share with a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the same manner required for the amendment of these Articles.

5.4 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Shares).

5.5 The Company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority:

- (i) no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding;
- (ii) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding;
- (iii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding;
- (iv) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding;
- (v) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding;

(vi) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding;

(vii) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding;

(viii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding;

(ix) no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding.

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in Article 5.4 and in accordance with Article 5.5), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount less than any preferred dividend due, pursuant to Article 18.3, on the outstanding first Class of Shares (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.7 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.8 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.9 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company to the relevant shareholders.

6. Art. 6. Shares - Other instruments

6.1 Each Share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his share holding.

6.2 The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per Share.

6.3 Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.4 The Company may also issue Warrants and any other instruments as provided for in the Shareholders Agreement.

7. Art. 7. Tag-along rights

7.1 Subject to Article 7.2, if, prior to a Listing, a shareholder (the "Selling Shareholder") proposes to sell and transfer (a "Tag-Along Sale") Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement (the Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement proposed to be sold in the Tag-Along Sale being referred to as the "Tag-Along Equity") to a third party (other than a Person who is (i) an original party to the Shareholders Agreement, (ii) a Person to whom the Candover Shareholders syndicated their investments in the Company pursuant to the provisions of the Shareholders Agreement, or (iii) an Affiliate or limited partner of the Candover Shareholders where the Candover Shareholders continue to be able to control the voting rights) (the "Proposed Transferee") (such event a "Trigger Event") such Selling Shareholder shall:

7.1.1 procure that the Proposed Transferee to which such Tag-Along Sale is proposed to be made makes a written offer to every other shareholder (the "Tag-Along Sellers") to purchase from such Tag-Along Sellers up to that number of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement equal to the portion of each of the Tag-Along Seller's Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement representing the same percentage of the total number of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement held by each of such Tag-Along Sellers as the portion of the Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement being sold by such Selling Shareholder represents of the total number of Shares held by such Selling Shareholder immediately prior to the Tag-Along Sale at the same price per Share, the same price per any other Security as may be provided for in the Shareholders Agreement and on the same terms and conditions as offered to such Selling Shareholder (the "Tag-Along Offer");

7.1.2 after agreeing definitive documentation with respect to the Tag-Along Sale, provide to the Tag-Along Sellers written notice (the "Tag-Along Notice") specifying the material terms and conditions of the Tag-Along Sale, including the identity of the buyer to which the Tag-Along Sale is proposed to be made, the price per Share and the price per any other Security as may be provided for in the Shareholders Agreement to be paid and the maximum number of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement that each of the Tag-Along Sellers may sell pursuant to the Tag-Along Offer; and

7.1.3 in the event that a Tag-Along Seller accepts the Tag-Along Offer, condition the closing of the Tag-Along Sale on the closing of the sale of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement pursuant to the Tag-Along Offer.

7.2 The Tag-Along Sellers may accept a Tag-Along Offer within ten Business Days of receiving a Tag-Along Notice by providing to the relevant Selling Shareholder on the one hand and the proposed buyer on the other hand a written notice of acceptance, specifying the number of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement that it wishes to sell to the buyer pursuant to the Tag-Along Offer. If any Tag-Along Sellers do not accept the Tag-Along Offer (the "Excess Tag-Along Equity"), those Tag-Along Sellers who do accept the relevant Tag-Along Offer shall also be given an opportunity to accept the relevant Tag-Along Offer also in respect of their pro rata percentage of the Excess Tag-Along Equity.

7.3 Upon acceptance by a Tag-Along Seller of a Tag-Along Offer, the Tag-Along Seller shall be deemed to have agreed to sell the relevant number of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement specified in the Tag-Along Seller's notice referred to in Article 7.2 and shall make or agree to the same representations, covenants, indemnities (with respect to all matters other than the ownership of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement of the other Selling Shareholders) and other agreements as the Selling Shareholder on a pro rata basis reflecting the number of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement sold by the Selling Shareholder, provided that any such representations, covenants, indemnities and other agreements shall be made or agreed severally and not jointly; provided further that the Warrant Holders will only be required to give customary warranties in relation to their authority and capacity to enter into the relevant agreements and in relation to their unencumbered ownership of all of their Shares so sold or Warrants cancelled.

7.4 The Selling Shareholder shall be under no obligation to a Tag-Along Seller pursuant to this Article 7.4 as a result of any decision by the Selling Shareholder not to consummate a Tag-Along Sale (it being understood that such decision shall be made by the Selling Shareholder in its sole discretion).

7.5 The Selling Shareholder and each Tag-Along Seller shall bear its proportionate share of all transaction fees and expenses in connection with a Tag-Along Sale.

7.6 Each Party shall take all such actions and exercise its voting rights with respect to its Shares or its right to act by written consent, as applicable, in such manner as may be necessary and appropriate to ensure that a Tag-Along Sale may be consummated.

7.7 If one or more third parties who are not an Affiliate of any of the original shareholders or any of those Persons who may become a shareholder pursuant to the provisions of the Shareholders Agreement (the "Proposed Transferees") acquire, in one or a series of related transactions, such number of Shares and/or any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement issued and outstanding from time to time that the Candover Shareholders and the Salmon Shareholders (including, in each case, an Affiliate or limited partner of the Candover Shareholders where the Candover Shareholders continue to be able to control the voting rights attached to such Shares) collectively cease to hold fifty percent (50%) or more of the Shares and/or any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement issued and outstanding from that relevant time, Article 7.1 (save, for the avoidance of doubt, the Trigger Event set out at in Article 7.1, which shall be replaced by the trigger event set out in this Article 7.7 above) shall be applied in such a way that the Proposed Transferees in the proposed transaction which causes their combined stake to drop below the abovementioned fifty percent (50%) threshold shall be required to make an offer to buy all of the Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement held by the Salmon Shareholders and the Warrant Holders on the terms set out in Article 7.1. For the avoidance of doubt, Proposed Transferees shall exclude any Person who is (i) an original party to the Shareholders Agreement or (ii) an Affiliate or limited partner of the Candover Shareholders where the Candover Shareholders continue to be able to control the voting rights attached to such Shares.

7.8 The Proposed Transferee's offer may be conditional on the offer resulting in the Proposed Transferee's or members of its group, holding or increasing their share holding to a specified proportion of the Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement in issue.

7.9 If the Warrants are issued, this Article shall apply to the Warrant Holders on the basis that a reference to "Shares" will include a reference to "Warrants", a reference to "Tag-Along Sellers" will include a reference to "Warrant Holders" and that the resulting Tag-Along Sale in relation to the relevant Warrants will be implemented by way of a cancellation of the relevant Warrants subject to the Tag-Along Sale meaning that, subject to completion of the relevant Tag-Along Sale, the relevant Tag-Along Sale shall have the effect of cancelling the relevant Warrants in consideration of the receipt by each of the relevant participating Warrant Holders at completion of their proportion of the consideration paid by the Proposed Transferee (calculated on the basis as if the relevant Warrants had first been exchanged for Shares and subsequently sold in the Tag-Along Sale namely: (i) the consideration offered for each Share whose proposed transfer has led to the Tag-Along Sale (ii) multiplied by the number of Shares to which the Warrantholder would be entitled if the relevant Warrants were to be exercised (iii) less the subscription price payable in respect of those Warrants), same constituting full and final discharge of the Company's obligations and liabilities in relation to the relevant Warrants so cancelled.

8. Art. 8. Drag-along rights

8.1 If, prior to a Listing, the Candover Shareholders propose to sell and transfer, in a single transaction or series of related transactions, directly or indirectly, more than fifty percent (50%) of the Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement held by them as at the Settlement Date to a third party (other than an Affiliate or limited partner of the Candover Shareholders where the Candover Shareholders continue to be able to control the voting rights) (the "Drag-Along Purchaser") (such sale a "Drag-Along Sale"), they (or Candover) shall be entitled to require, by way of serving a written notice (a "Compulsory Purchase Notice") on each of the other shareholders that all the other shareholders sell and transfer to such Drag-Along Purchaser all the Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement held by such other shareholders for the same price per Share, the same price per any other Security as may be provided for in the Shareholders Agreement and otherwise on the same terms and conditions as applicable to the Candover Shareholders in the Drag-Along Sale provided that the Warrant Holders will only be required to give customary warranties in relation to their authority and capacity to enter into the relevant agreements and in relation to their unencumbered ownership of all of their Shares so sold or Warrants cancelled.

8.2 The Compulsory Purchase Notice shall specify the material terms and conditions of the proposed Drag-Along Sale.

8.3 Each shareholder shall:

8.3.1 sign such sale and purchase or other agreements as the Candover Shareholders propose to sign in order to effect a Drag-Along Sale;

8.3.2 make or agree to the same representations, covenants, indemnities (with respect to all matters other than any other shareholders ownership of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement) and other agreements as the Candover Shareholders on a pro rata basis reflecting the number of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement sold by such shareholder, provided that any such representations, covenants and other agreements shall be made or agreed severally and not jointly, provided further that the Warrant Holders will only be required to give customary warranties in relation to their authority and capacity to enter into the relevant agreements and in relation to their unencumbered ownership of all of their Shares so sold or Warrants cancelled;

8.3.3 shall bear its proportionate share of all transaction fees and expenses in connection with a Drag-Along Sale; and

8.3.4 take all such actions and exercise its voting rights with respect to its Shares, in such manner as may be necessary and appropriate to ensure that the Drag-Along Sale on the above terms is consummated.

8.4 If the Warrants are issued, this Article shall apply to the Warrant Holders on the basis that:

8.4.1 the fifty percent (50%) threshold referred to in Article 8.1 shall not apply (such that if, prior to a Listing, the Candover Shareholders propose to sell and transfer, in a single transaction or series of related transactions, directly or indirectly, any of the Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement held by them as at the Settlement Date to an unrelated third party (the "Drag-Along Purchaser") (such sale a "Drag-Along Sale"), Candover shall be entitled to require, by way of serving a written notice (a "Compulsory Purchase Notice") on each of the Warranholders requiring them to sell and transfer to such Drag-Along Purchaser a pro rata portion of the Warrants in issue for the same price per Share and otherwise on the same terms and conditions as applicable to the Candover Shareholders in the Drag-Along Sale provided that the Warrant Holders will only be required to give customary warranties in relation to their authority and capacity to enter into the relevant agreements and in relation to their unencumbered ownership of all of their Shares so sold or Warrants cancelled);

8.4.2 a reference to "Shares" will include a reference to "Warrants";

8.4.3 a reference to "shareholders" will include a reference to "Warrant Holders"; and

8.5 the resulting Drag-Along Sale in relation to the relevant Warrants will be implemented by way of a cancellation of the relevant Warrants subject to the Drag-Along Sale meaning that, subject to completion of the relevant Drag-Along Sale, the relevant Drag-Along Sale shall have the effect of cancelling the relevant Warrants in consideration of the receipt by each of the relevant participating Warrant Holders at completion of their proportion of the consideration paid by the Drag-Along Purchaser (calculated on the basis as if the relevant Warrants had first been exchanged for Shares and subsequently sold in the Drag-Along Sale namely: (i) the consideration offered for each Share whose proposed transfer has led to the Drag-Along Sale (ii) multiplied by the number of Shares to which the Warrant Holder would be entitled if the relevant Warrants were to be exercised (iii) less the subscription price payable in respect of those Warrants), same constituting full and final discharge of the Company's obligations and liabilities in relation to the relevant Warrants so cancelled.

9. Art. 9. Management

9.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of up to three members who need not be shareholders of the Company. The managers shall be appointed as follows:

9.1.1 The Candover Shareholders shall be entitled from time to time to nominate for appointment three candidates from which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint two managers (the "Candover Managers").

9.1.2 Subject to the provisions of the Shareholders Agreement, the Salmon Shareholders shall be entitled from time to time to nominate for appointment two candidates from which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint one manager (the "Salmon Manager"). Unless otherwise provided for in the Shareholders Agreement, prior

to making any such nomination the Salmon Shareholders shall consult with Candover and take Candover's reasonable concerns, if any, into account when making such nominations.

9.2 The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast and which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager, it being understood that:

9.2.1 the right of the Candover Shareholders and the Salmon Shareholders to nominate a candidate for appointment to the board of managers includes the right to propose the dismissal or suspension of the manager appointed in accordance with this Article 9.1, and

9.2.2 the provisions of this Article 9.1 shall apply equally to the replacement of a manager.

9.3 Removal of managers pursuant to this Article shall take effect without any liabilities to the Company for compensation for loss of office or otherwise except in relation to a service contract between the Company and a manager acting in an executive capacity.

9.4 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

10. Art. 10. Representation

10.1 The Company shall be bound at any time by the joint signature of any two managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

10.2 The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

11. Art. 11. Procedure for the board of managers

11.1 The board of managers shall choose from among the Candover Managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

11.2 The board of managers shall meet when convened by one manager, in Luxembourg.

11.3 Unless otherwise agreed by all the managers, notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers not less than ten Business Days in advance of such meeting except in the event of emergency (in which case such notice as is reasonably practicable in the circumstances shall be given), the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

11.4 Any such notice shall specify the time and place of the meeting and shall be given with an agenda of the business to be transacted at such meeting together with all papers to be circulated or presented to the same.

11.5 Any such notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means of communication.

11.6 Any such notice may be waived by the consent of each manager given in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means of communication.

11.7 Meetings of the board of managers can be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

11.8 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

11.9 No business shall be transacted at any meeting of the board of managers unless a quorum as referred to in Article 11.10 is present at the time when the meeting proceeds to business and remains present during the transaction of such business.

11.10 The quorum for the transaction of business of the board of managers shall be two managers present or represented in person in Luxembourg, one of whom must be a Candover Manager (or his alternate) and one of whom must be the Salmon Manager (or his alternate), in each case unless otherwise agreed in writing by the Institutional Shareholders, it being understood that if at a duly convened meeting of the board of managers the required quorum is not represented, such meeting shall be adjourned to such other time (not less than five (except in emergencies) and not more than twenty Business Days later) and place in Luxembourg as (i) a majority of the managers in attendance at such meeting (even though not a quorum) shall reasonably determine and (ii) notified to each of the other managers not in attendance. The adjourned meeting may thereafter be reconvened at such time and place and at such reconvened meeting valid decisions may be taken with only the two Candover Managers (or their alternates) present or represented in person in Luxembourg at that second meeting. The notice of adjournment to be given to those managers not in attendance at a meeting to be adjourned must clearly state that such notice relates to an adjourned meeting and that when such meeting reconvenes at the time and place stated in such notice that a decision may be taken provided only that the two Candover Managers (or their alternates) present or represented in person in Luxembourg at that second meeting.

11.11 Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board of managers are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

11.12 Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, initiated from Luxembourg by a majority of managers present in person in Luxembourg. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

11.13 The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman. A copy of such minutes shall be sent to the managers as soon as practicable after each meeting of the board of managers.

11.14 The managers shall be reimbursed for their reasonable travel and subsistence expenses incurred in respect of attending meetings of the board of managers of the Company or carrying out authorised business on behalf of the Company.

12. Art. 12. Indemnification

12.1 The Company shall indemnify, defend and hold harmless each manager against any liabilities, claims, judgments, fines and penalties (the "Claims"), incurred by any such manager as a result of any threatened, pending or completed action, investigation or other proceeding, whether civil, criminal or administrative (the "Action"), brought by any Person other than the Company or any other company in the Group, in relation to acts or omissions in or related to his or her capacity as a manager. Claims will include derivative actions brought on behalf of the Company or any other company in the Group or their respective equity holders or creditors against any manager and claims by the Company (or any other company in the Group or their respective equity holders) for reimbursement for claims by third parties on the ground that any such manager was jointly liable to that third party in addition to the Company (or any other companies in the Group or their respective equity holders).

12.2 No manager will be indemnified with respect to Claims in so far as such Claims relate to fraud committed by such manager, or if the manager shall have been adjudged to be liable for wilful misconduct or gross negligence; provided that such fraud, wilful misconduct or gross negligence, as the case may be, had been adjudicated to have been the direct and primary cause for the Claim for which indemnification hereunder is sought by a competent Court with jurisdiction over the matter, in a final non-appealable judgment, order or decree.

12.3 Any expenses (including reasonable attorneys' fees and litigation costs) (together the "Expenses") incurred by a manager in connection with any Action, shall be reimbursed by the Company, but only upon receipt of a written undertaking by that manager that he or she shall repay such advanced Expenses if a competent Court with jurisdiction over the matter, in a final non-appealable judgment, order or decree, should determine that such manager is not entitled to be indemnified hereunder in respect of such Action. Expenses shall be deemed to include any tax liability that the manager may incur as a result of his indemnification or reimbursement hereunder.

12.4 If an Action against any manager by the Company or any company in the Group occurs, the Company will advance to the manager his or her reasonable Expenses, but only upon receipt of a written undertaking by that manager that he shall repay such Expenses in the event a competent Court with jurisdiction over the matter, in a final non-appealable judgment, order or decree, should resolve the Action in favour of the Company rather than the manager.

12.5 The manager shall not admit any personal financial liability vis-à-vis third parties, or enter into any settlement agreement, with respect to any Action for which he or she seeks indemnification hereunder, without the prior written authorization of the Company (not to be unreasonably withheld or delayed). The Company and the manager shall use all reasonable endeavours to cooperate with a view to agreeing on the defence of any Claims, but in the event that the Company and the manager shall fail to reach such an agreement, the manager shall comply with all directions given by the Company in its reasonable discretion.

12.6 The indemnity contemplated by this Article shall not apply to the extent Claims and Expenses are recoverable by a manager under any insurance policy, unless the rights to such recovery are assignable and assigned to the Company, and unless a claim under such policy shall have been made by the manager and diligently pursued but the insurance carrier has given written notification of its denial of the relevant claim or any portion thereof. In the event a claim is partially paid by the insurance carrier, any unadjusted portion of such claim (including, without limitation, any applicable deductibles or exclusions) shall not be subject to the foregoing restriction and shall be subject to indemnification by the Company hereunder.

12.7 In case of any amendment of this Article and/or if a manager resigns, the indemnity provided thereby shall nevertheless continue to apply to Claims and/or Expenses incurred in relation to the acts or omissions of the manager during the periods in which the manager held office.

13. Art. 13. General meetings of shareholders

13.1 General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the issued and outstanding share capital of the Company.

13.2 Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

13.3 If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

13.4 Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

13.5 Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

13.6 However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the issued and outstanding share capital of the Company.

14. Art. 14. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

15. Art. 15. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

16. Art. 16. Annual accounts

16.1 At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

16.2 Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

17. Art. 17. Supervision of the company

17.1 If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

17.2 Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

17.3 At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

17.4 Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor(s) (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders from the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

17.5 Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor(s) may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

18. Art. 18. Allocation of profits

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

18.2 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory once the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

18.3 The holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company (corresponding to the Available Amount), if any, shall be paid to the holders of Class J Shares.

18.4 In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G and/or Class H Shares.

18.5 In the case where there shall no longer be any Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F and/or Class G Shares.

18.6 In the case where there shall no longer be any Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for

distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, and/or Class F Shares.

18.7 In the case where there shall no longer be any Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D and/or Class E Shares.

18.8 In the case where there shall no longer be any Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C and/or Class D Shares.

18.9 In the case where there shall no longer be any Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B and/or Class C Shares.

18.10 In the case where there shall no longer be any Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, and/or Class B Shares.

18.11 In the case where there shall no longer be any Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A Shares.

18.12 In the case where there shall no longer be any Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.

19. Art. 19. Winding up - Liquidation

19.1 The general meeting of shareholders by the majority vote determined by the Law may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

19.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, natural or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify its/their powers and determine its/their remuneration.

19.3 When the liquidation of the Company is completed, the assets of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the Shares they hold.

20. Art. 20. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

21. Art. 21. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin at the date of the incorporation of the Company and end on the 31st day of December 2008.

Definitions

"Affiliate" shall mean, with respect to a given Person (in this definition, the "Relevant Person"), any Person who:

- (a) directly or indirectly, Controls, or is Controlled by, or is under a common Control with, the Relevant Person; or
- (b) from time to time, is managed by (i) the same investment manager as the Relevant Person is managed by, or (ii) an investment manager that is Controlled by the same Person that Controls the Relevant Person;

provided that, for the avoidance of doubt, no shareholder of the Company shall be deemed to be an Affiliate of the Company solely as a result of its rights to nominate certain managers of the Company or other contractual protection rights, each as may be provided in these Articles or in the Shareholders Agreement, and subject to the provisions of the Shareholders Agreement;

"Business Day" shall mean a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks generally are open in London, the Netherlands and Luxembourg for the transaction of normal banking business;

"Candover" shall mean CANDOVER INVESTMENTS PLC and/or CANDOVER PARTNERS LIMITED, a private limited liability company with registered office at 20 Old Bailey EC4M 7LN, London, United Kingdom, registered with the UK trade and commerce register under number 01517104;

"Candover Shareholders" shall mean:

(1) CANDOVER INVESTMENTS PLC, a company incorporated in England and Wales (registered number 01512178), whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(2) CANDOVER 2005 FUND US NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10587, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(3) CANDOVER 2005 FUND US NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10588, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(4) CANDOVER 2005 FUND US NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10589, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(5) CANDOVER 2005 FUND US NO.4 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10590, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(6) CANDOVER 2005 FUND UK NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10583, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(7) CANDOVER 2005 FUND UK NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10584, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(8) CANDOVER 2005 FUND UK NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10585, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(9) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, a company incorporated in England and Wales (registered number 1740547), whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, on behalf of the Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme and the Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan; and

(10) NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, acting in its capacity as trustee of the Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust,

including any of their respective Affiliates to whom any of such Candover Shareholders may transfer any of their Shares or any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement pursuant to the provisions of the Shareholders Agreement but excluding any other Person (other than Affiliates) to whom any of such Candover Shareholders may transfer any of their Shares or any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement.

"Control" shall mean, in relation to any Person, the power of any other Person to secure:

- (a) by means of the direct or indirect ownership of voting securities;
- (b) by virtue of any powers conferred by the articles of association of that Person; or
- (c) by contract or otherwise

that the management, policies or affairs of that Person are conducted in accordance with such other Person's wishes and "Controlled" and "Controls" shall be construed accordingly;

"Eyrir Invest" shall mean Eyrir Invest ehf., a company with limited liability incorporated under the laws of Iceland, with its corporate seat in Reykjavik, Iceland and having its address at Skolavordustig 13, 101 Reykjavik, Iceland, including any of its wholly-owned Subsidiaries to whom it may transfer any of its Shares or any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement pursuant to the provisions of the Shareholders Agreement;

"Group" shall mean the Company and its Subsidiary undertakings from time to time;

"Institutional Shareholders" shall mean the Candover Shareholders and the Salmon Shareholders together, and each an "Institutional Shareholder";

"Landsbanki" shall mean Landsbanki Islands hf., a company with limited liability incorporated under the laws of Iceland, with its corporate seat in Reykjavik, Iceland and having its address at Austurstreati 11, 155 Reykjavik, Iceland, including any of its wholly-owned Subsidiaries to whom it may transfer any of its Shares or any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement pursuant to the provisions of the Shareholders Agreement;

"Listing" shall mean the admission to trading of any of the equity or equity related securities of the Company or any of its direct or indirect Subsidiaries on any Recognised Investment Exchange or registration of any equity or equity related securities of the Company direct or indirect Subsidiaries under the US Securities Act of 1933, as amended;

"Person" shall mean any natural person, association, corporation, general partnership, limited partnership, limited liability company, limited liability partnership, proprietorship, joint venture, trust cooperative, foundation or any other legal entity and includes such person's legal representatives, successors and permitted assigns;

"Recognised Investment Exchange" shall mean Euronext, the London Stock Exchange, the New York Stock Exchange or any other internationally recognised stock exchange;

"Salmon Shareholders" shall mean Landsbanki and Eyrir Invest together;

"Securities" shall mean any of the Shares or any other instruments that may be issued by the Company from time to time;

"Settlement Date" shall have the same meaning as in the Shareholders Agreement;

"Shareholders Agreement" shall mean the shareholders agreement which may from time to time be made between the Company and the persons registered in the books of the Company from time to time as holders of one or more shares of the Company;

"Stork" shall mean Stork N.V., a company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, having its address at Amersfoortsestraatweg 7, 1412 KA Naarden, the Netherlands;

"Subsidiary" shall mean, as regards any Person, any other Person who, directly or indirectly, is Controlled by such Person; and the term "Parent" of a Person means any other Person of which that Person is a Subsidiary within that meaning;

"Warrant" shall mean a warrant that may be issued by the Company in connection with the warrant instrument as described in the Shareholders Agreement; and

"Warrant Holders" shall mean the holders of Warrants from time to time, including any Persons that subscribe for and acquire Shares in accordance with the provisions of the warrant instrument as described in the Shareholders Agreement, in each case for so long as they continue to hold such Shares and in each case including their respective successors in title.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

1. Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé, par les présentes, une société à responsabilité limitée dénommée «London Acquisition Luxco S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et le droit luxembourgeois en vigueur, et notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur la société à responsabilité limitée.

2. Art. 2. Objet

2.1 L'objet de la Société sera l'acquisition de participations, à Luxembourg et à l'étranger, dans des sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, toutes parts sociales ou actions, ainsi que tous titres, de quelque nature que ce soit, y compris toutes obligations, garanties ou non, tous certificats de dépôt et tous autres instruments de dette, ainsi que plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, de quelque nature que ce soit. La Société peut participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle.

2.2 La Société peut emprunter, de toute manière ou sous toute forme, sauf au moyen d'une offre publique. Elle peut émettre, uniquement par le biais de placements privés, des billets et des obligations, garanties ou non, ainsi que tous types de titres de dette et autres titres participatifs. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tous emprunts et/ou de toutes émissions de titres de dette à ses filiales, sociétés affiliées ou autres sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut également accorder des garanties de toute nature en faveur de tiers, afin de garantir ses obligations, ou celles de ses sociétés affiliées, filiales ou autres sociétés, faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut en outre gager, nantir, hypothéquer, transférer ou grever de toute autre manière, tout ou partie de ses actifs. La Société peut, de manière générale, recourir à toutes techniques et utiliser tous instruments se rapportant à ses investissements, dans le but de les gérer avec efficacité, y compris toutes techniques et tous instruments conçus pour protéger la Société contre le risque de crédit, le risque de fluctuation des taux de change ou des taux d'intérêts, ainsi que les autres risques.

2.4 La Société peut en outre réaliser toutes opérations et réaliser toutes transactions, commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions qui sont favorables à la réalisation de toute partie de l'objet social exposé dans les articles 2.1 à 2.4 ci-dessus, ou seraient susceptibles de l'être.

3. Art. 3. Siège social

3.1 Le siège de la Société sera en la ville de Luxembourg, dans le Grand-Duché du Luxembourg.

3.2 Le siège de la Société pourra être transféré sur le territoire de la commune de Luxembourg, par décision du conseil de gérance.

3.3 Le siège de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg, ou à l'étranger, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé/des associés délibérant conformément à la Loi.

3.4 La Société pourra disposer de bureaux et de succursales (qu'il s'agisse, ou non, d'un établissement permanent), à Luxembourg et à l'étranger.

3.5 Dans le cas où le conseil de gérance considérerait que des développements politiques, économiques ou sociaux susceptibles de perturber les activités normales de la Société à son siège social seraient intervenus, ou seraient imminents, ou que, compte tenu de la commodité des communications entre ledit siège et des personnes se trouvant à l'étranger,

le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger, jusqu'à la complète cessation de ces circonstances sortant de la normale, ces mesures temporaires seront sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège, demeurera une société de droit luxembourgeois. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées aux parties intéressées par le conseil de gérance de la Société.

4. Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La vie de la Société ne cessera pas du fait du décès, de la suspension des droits civiques, de la faillite ou l'insolvabilité d'un associé.

Art. 5. Capital. Aux fins des présents Statuts:

«Date des États Financiers Intérimaires»: signifie la date située au plus tôt huit (8) jours avant celle du rachat et de l'annulation de la Catégorie de parts concernée.

«États Financiers Intérimaires»: désigne les états financiers Intérimaires de la Société à la Date des États Financiers Intérimaires concernés.

«Montant Disponible»: désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et de toutes autres réserves distribuables; et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction des réserves légales se rapportant à la catégorie de parts sociales (la «Catégorie de Parts») devant être annulées; mais réduit (i) du montant de toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes devant être mises en réserve(s), conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, telles qu'indiquées, à tout moment, dans les États Financiers Intérimaires concernés (sans, pour éviter toute ambiguïté, toute double comptabilisation) de sorte que:

$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ où:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime en parts sociales librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de réserve légale se rapportant à la Catégorie de Parts à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de loi ou des Statuts.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-sept mille sept cent quarante-deux Euros quatre-vingt Cents (EUR 487,742.80)), et divisé comme suit:

* quatre million huit cent soixante-dix sept mille quatre cent vingt-huit (4.877.428) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

* quatre million huit cent soixante-dix sept mille quatre cent vingt-huit (4.877.428) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);

* quatre million huit cent soixante-dix sept mille quatre cent vingt-huit (4.877.428) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);

* quatre million huit cent soixante-dix sept mille quatre cent vingt-huit (4.877.428) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);

* quatre million huit cent soixante-dix sept mille quatre cent vingt-huit (4.877.428) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);

* quatre million huit cent soixante-dix sept mille quatre cent vingt-huit (4.877.428) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);

* quatre million huit cent soixante-dix sept mille quatre cent vingt-huit (4.877.428) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);

* quatre million huit cent soixante-dix sept mille quatre cent vingt-huit (4.877.428) parts sociales de catégorie H (les «Parts sociales de catégorie H»);

* quatre million huit cent soixante-dix sept mille quatre cent vingt-huit (4.877.428) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»);

* quatre million huit cent soixante-dix sept mille quatre cent vingt-huit (4.877.428) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»);

(Les Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie I et Parts Sociales de Catégorie J sont désignées collectivement les «Parts sociales», et les détenteurs de celles-ci les «Associés»), la valeur nominale de chaque Part Sociale étant de 0,01 EUR (un centime d'euro) et chaque Part Sociale conférant les droits et obligations stipulés dans les présents Statuts.

5.2 En plus du capital social, peut être créé un compte de prime sur lequel sera versée toute prime payée au titre d'une Part Sociale. Le montant dudit compte de prime est à la libre disposition du ou des associés.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.4 Le capital social de la Société peut être réduit par annulation de Parts Sociales, y compris par annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts entière(s), par rachat et annulation de la totalité des Parts Sociales émises de cette (ces) Catégorie(s) de Parts Sociales. En cas de rachat et d'annulation de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales seront effectués à rebours de l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J).

5.5 La Société peut racheter ses Parts Sociales sous réserve des conditions de la loi en vigueur et dans l'ordre de priorité suivant:

(x) aucune Part Sociale de Catégorie A ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en circulation;

(xi) aucune Part Sociale de Catégorie B ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en circulation;

(xii) aucune Part Sociale de Catégorie C ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en circulation;

(xiii) aucune Part Sociale de Catégorie D ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en circulation;

(xiv) aucune Part Sociale de Catégorie E ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en circulation;

(xv) aucune Part Sociale de Catégorie F ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en circulation;

(xvi) aucune Part Sociale de Catégorie G ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H en circulation;

(xvii) aucune Part Sociale de Catégorie H ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en circulation;

(xviii) aucune Part Sociale de Catégorie I ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie J en circulation.

5.6 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts (dans l'ordre prévu à l'article 5.4 et conformément aux dispositions de l'article 5.5), telle Catégorie de Parts confère aux détenteurs de celles-ci un droit, au prorata de leur détention dans cette Catégorie de Parts au Montant Disponible, moins tout dividende prioritaire dû, conformément à l'article 18.3, au titre de la première Catégorie de Parts en circulation (à l'exception, toutefois, du Montant Total de l'Annulation, tel que déterminé par l'assemblée générale des associés), et les détenteurs des Parts Sociales remboursées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur par Part Sociale à l'annulation pour chacune des Parts de la Catégorie de Parts concernée détenue par eux et annulée.

5.7 La Valeur par Part Sociale à l'annulation sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts devant être rachetée et annulée.

5.8 Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés, sur la base des États Financiers Intérimaires. Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associés, adoptée conformément à la procédure de modification des Statuts, le Montant Total de l'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie de Parts concernée au moment de son annulation, sous réserve toutefois que le Montant Total de l'Annulation n'excèdera en aucun cas ce Montant Disponible.

5.9 En cas de rachat et d'annulation des Parts Sociales de la Catégorie concernée, la Valeur par Part Sociale à l'annulation deviendra due et payable par la Société aux associés concernés.

6. Art. 6. Parts sociales - Autres instruments

6.1 Chaque Part Sociale de la Société confère un droit de vote identique, et les droits de vote de chaque associé correspondent à sa participation.

6.2 Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis.

6.3 Aucune Part Sociale ne peut être cédée à une personne n'ayant pas la qualité d'associé, à moins que des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'aient convenu du contraire en assemblée générale.

6.4 La Société peut également émettre des Bons de Souscription, ainsi que tous autres instruments, conformément au Pacte d'Associés.

7. Art. 7. Droits de suite

7.1 Sous réserve des dispositions de l'article 7.2, si, avant une Cotation, un associé (l'«Associé Cédant») propose de céder et de transférer (une «Cession avec Droit de Suite») des Parts Sociales et d'autres Titres, conformément au Pacte d'Associés (les Parts Sociales, ainsi que tous autres Titres, conformément aux dispositions du Pacte d'associés, susceptibles d'être cédés par la Cession avec Droit de Suite étant désignés les «Titres participatifs avec Droit de Suite») à un tiers

(autre qu'une Personne (i) ayant la qualité de partie originale au Pacte d'Associés; (ii) auprès de laquelle les Associés Candover ont regroupé en consortium leurs investissements dans la Société, conformément aux dispositions du Pacte d'Associés; ou (iii) un Affilié ou un associé commanditaire des Associés Candover, dans la mesure où ces derniers demeurent en mesure de contrôler les droits de vote) (le «Cessionnaire Proposé») (tel événement étant un «Événement Déclencheur»), cet Associé Cédant:

7.1.1 fera en sorte que le Cessionnaire Proposé auquel est offerte cette Cession avec Droit de Suite adresse à chacun des autres associés (les «Cédants par Droit de Suite») une offre d'achat auprès de tels Cédants par Droit de Suite, jusqu'à concurrence du nombre de Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, égal à la participation des Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, de chacun des Cédants par Droit de Suite représentant le même pourcentage du nombre total de Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, détenus par chacun de ces Cédants par Droit de Suite comme la participation de Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés étant cédés par cet Associé Cédant représentent le nombre total de Parts Sociales détenues par tel Associé Cédant immédiatement avant la Cession avec Droit de Suite, au même prix par Part Sociale, au même prix pour tout autre Titre susceptible d'être prévu par le Pacte d'Associés et à des termes et conditions identiques à ceux offerts à tel Associé Cédant (l'«Offre de Droit de Suite»);

7.1.2 après accord sur les pièces définitives se rapportant à la Cession avec Droit de Suite, adressera aux Cédants avec Droit de Suite une notification écrite (la «Notification de Droit de Suite») spécifiant les termes et conditions essentiels de la Cession avec Droit de Suite, y compris l'identité de l'acheteur proposé pour la Cession avec Droit de Suite, le prix par Part Sociale et le prix par tout autre Titre susceptible d'être prévu par le Pacte d'Associés devant être acquitté, ainsi que le nombre maximum de Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés que chacun des Cédants par Droit de Suite peut céder en vertu de l'Offre de Droit de Suite; et

7.1.3 si un Cédant par droit de suite accepte l'Offre de Droit de Suite, conditionnera la conclusion de la Cession avec Droit de Suite à la conclusion de la vente de Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, conformément à l'Offre de Droit de Suite.

7.2 Les Cédants par Droit de Suite disposent de dix Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Droit de Suite pour accepter l'Offre de Droit de Suite par notification écrite de son acceptation, à l'Associé Cédant concerné d'une part et à l'acquéreur proposé de l'autre, en précisant le nombre de Parts Sociales et d'autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés qu'il souhaite céder à l'acheteur en vertu de l'Offre de Droit de Suite. Si l'un ou l'autre des Cédants par Droit de Suite n'accepte pas l'Offre de Droit de Suite (l'«Excédant de Titres Participatifs par Droit de Suite»), les Cédants par Droit de Suite qui acceptent quant à eux l'Offre de Droit de Suite auront également la possibilité d'accepter l'Offre de Droit de Suite concernée également en proportion de leur pourcentage au prorata de l'Excédant de Titres Participatifs par Droit de Suite.

7.3 En cas d'acceptation d'une Offre de Droit de Suite par un Cédant par droit de suite, ce dernier sera réputé avoir consenti à la vente du nombre concerné de Parts Sociales et d'autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés spécifié dans la notification du Cédant par droit de suite à laquelle il est fait référence dans l'article 7.2, et souscrira à, ou acceptera, les mêmes déclarations, engagements, obligations d'indemnisation (en relation avec tous aspects autres que la propriété des Parts Sociales et autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés des autres Associés cédants) et autres accords que l'Associé Cédant, sur une base au prorata reflétant le nombre de Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés cédés par l'Associé Cédant, sous réserve que ces déclarations, engagements, obligations d'indemnisation et autres accords seront souscrits et convenus individuellement et non conjointement; et sous réserve en outre que les Porteurs de Bons de Souscription seront seulement tenus de fournir les garanties d'usage en relation avec leur autorité et leur capacité à conclure les accords concernés, ainsi qu'en ce qui concerne la propriété non grevée de toutes leurs Parts Sociales ainsi cédées ou Bons de Souscription annulés.

7.4 L'Associé Cédant n'aura aucune obligation envers un Cédant par droit de suite en vertu du présent article 7.4 en conséquence de toute décision de l'Associé Cédant de ne pas conclure une Cession avec Droit de Suite (étant entendu que telle décision sera prise par l'Associé Cédant à son entière discrétion).

7.5 L'Associé Cédant et chaque Cédant par droit de suite supporteront leur part proportionnelle de la totalité des frais et dépenses liées à la transaction en liaison avec une Cession avec Droit de Suite.

7.6 Chaque Partie prendra toutes mesures et exercera ses droits de vote en relation avec ses Parts Sociales, ou ses droits à agir, par accord écrit, le cas échéant, de toute manière susceptible d'être nécessaire ou appropriée pour qu'une Cession avec Droit de Suite puisse avoir lieu.

7.7 Si un ou plusieurs tiers n'ayant pas la qualité d'Affilié de l'un ou l'autre des associés originaux, ou d'une Personne susceptible de devenir associé en vertu des dispositions du Pacte d'Associés (les «Cessionnaires Proposés») acquièrent, en une transaction, ou une série de transactions liées, tel nombre de Parts Sociales et/ou d'autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés émis et en circulation, à un moment ou à un autre, de sorte que les Associés Candover et les Associés Salmon (y compris, dans chaque cas, un Affilié ou un associé commanditaire des Associés Candover, dans la mesure où les Associés Candover demeurent en mesure de contrôler les droits de vote attachés à telles Parts Sociales) cessent, collectivement, de détenir cinquante pour cent (50%), ou plus, des Parts Sociales et/ou d'autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés émis et en circulation, à compter de la date concernée,

les dispositions de l'article 7.1 (sauf, pour éviter toute ambiguïté, l'Événement Déclencheur prévu dans l'article 7.1, qui sera remplacé par l'Événement Déclencheur stipulé dans le présent article 7.7 ci-dessus) seront appliquées de manière à ce que les Cessionnaires Proposés pour la transaction envisagée faisant en sorte que leur part combinée passe sous le seuil des cinquante pour cent (50%) susmentionnés seront tenus de formuler une offre pour l'achat de la totalité des Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés détenus par les Associés Salmon et les Porteurs de Bons de Souscription, conformément aux conditions de l'article 7.1. Pour éviter toute ambiguïté, les Cessionnaires Proposés excluront toute Personne ayant la qualité de (i) partie initiale au Pacte d'Associés; ou (ii) d'Affilié ou d'associé commanditaire des Associés Candover, dans la mesure où ceux-ci conservent le contrôle des droits de vote attachés à telles Parts Sociales.

7.8 L'offre du Cessionnaire Proposé peut être conditionnée par celle ayant pour conséquence que le Cessionnaire Proposé, ou les membres de son groupe, détiennent ou portent leur participation à une proportion spécifiée des Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés alors en circulation.

7.9 Si les Bons de Souscription sont émis, le présent article s'appliquera aux Porteurs de Bons de Souscription, étant entendu qu'une référence aux «Parts Sociales» inclura une référence aux «Bons de Souscription», une référence à des «Cédants par Droit de Suite» englobera une référence aux «Porteurs de Bons de Souscription» et que la Cession avec Droit de Suite en résultant en relation avec les Bons de Souscription concernés sera mise en œuvre par annulation des Bons de Souscription concernés, sous réserve que la Cession avec Droit de Suite signifie que, à la condition que la Cession avec Droit de Suite concernée ait lieu, elle aura pour effet d'annuler les Bons de Souscription en cause, en contrepartie de la réception, par chacun des Porteurs de Bons de Souscription participant concernés, après paiement en proportion de la contrepartie payée par le Cessionnaire Proposé (calculée comme si les Bons de Souscription concernés avaient été échangés contre des Parts Sociales et si celles-ci avaient été vendues par la suite dans le cadre de la Cession par droit de suite, c'est-à-dire: (i) la contrepartie offerte pour chaque Part Sociale dont le transfert proposé a entraîné la Cession avec Droit de Suite; (ii) multipliée par le nombre de Parts Sociales auxquelles le Porteur de Bon de Souscription aurait eu droit si les Bons de Souscription concernés avaient été exercés; (iii) moins le prix de souscription payable en relation avec ces Bons de Souscription), celle-ci valant décharge pleine et définitive des obligations et responsabilités de la société en relation avec les Bons de Souscription en cause ainsi annulés.

8. Art. 8. Droits d'obligation de sortie conjointe

8.1 Si, avant une Cotation, les Associés Candover proposent de céder et de transférer à un tiers (autre qu'un Affilié ou un associé commanditaire des Associés Candover, dans la mesure où ces derniers demeurent en mesure de contrôler les droits de vote) (l'«Acquéreur avec Obligation de Sortie Conjointe»), en une seule transaction, ou par une série de transactions liées, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés détenus par eux à la Date de Règlement (telle vente constituant une «Cession avec Obligation de Sortie Conjointe»), ils seront (ou Candover sera) en droit d'exiger, par signification d'une notification écrite (une «Notification d'Achat Obligatoire») adressée à chacun des autres associés, que tous les autres associés cèdent et transfèrent à tel Acquéreur avec Obligation de Sortie Conjointe la totalité des Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés détenus par tels autres associés, pour le même prix par Part Sociale, le même prix par Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, et autrement aux mêmes termes et conditions que celles applicables aux Associés Candover dans le cadre de la Cession avec Obligation de Sortie Conjointe, sous réserve que les Porteurs de Bon de Souscription seront seulement tenus de fournir les garanties d'usage en relation avec leur autorité et leur capacité à conclure les accords concernés, ainsi qu'en ce qui concerne la propriété non grevée de la totalité de leurs Parts Sociales ainsi cédées ou Bons de Souscription annulés.

8.2 La Notification d'Achat Obligatoire comportera les termes et conditions importants de la Cession avec Obligation de Sortie Conjointe proposée.

8.3 Chaque associé:

8.3.1 signera tels contrats de vente et d'achat, ou autres, que les Associés Candover soumettront à leur signature dans le but de donner effet à une Cession avec Obligation de Sortie Conjointe;

8.3.2 souscrira à, ou acceptera, les mêmes déclarations, engagements, obligations d'indemnisation (en relation avec tous aspects autres que la propriété, par d'autres associés, de Parts Sociales et d'autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés) et tous autres accords, de même que les Associés Candover, sur une base au prorata reflétant le nombre de Parts Sociales et de tous Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés cédés par tel associé, sous réserve que ces déclarations, engagements, obligations d'indemnisation et autres accords seront souscrits et convenus individuellement et non conjointement; et sous réserve en outre que les Porteurs de Bons de Souscription seront seulement tenus de fournir les garanties d'usage en relation avec leur autorité et leur capacité à conclure les accords concernés, ainsi qu'en ce qui concerne la propriété non grevée de la totalité de leurs Parts Sociales ainsi cédées ou Bons de Souscription annulés;

8.3.3 supportera sa part, proportionnelle, de la totalité des frais et dépenses liées de transaction en relation avec une Cession avec Obligation de Sortie Conjointe; et

8.3.4 prendra toutes mesures et exercera ses droits de vote en relation avec ses Parts Sociales, de toute manière, nécessaire et approprié pour faire en sorte que la Cession avec Obligation de Sortie Conjointe soit exécutée.

8.4 Si les Bons de Souscription sont émis, le présent article s'appliquera aux Porteurs de Bons de Souscription sur la base suivante:

8.4.1 Le seuil de cinquante pour cent (50%) auquel il est fait référence dans l'article 8.1 ne s'appliquera pas (de sorte que, si avant une Cotation, les Associés Candover proposent de céder et de transférer à un tiers non lié, en une seule transaction, ou par une série de transactions liées, directement ou non, l'une ou l'autre des Parts Sociales et l'un ou l'autre de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés détenus par eux à la Date de Règlement Acquéreur par Cession avec Obligation de Sortie Conjointe») (cette vente étant une «Cession par Obligation de Sortie Conjointe»), Candover sera en droit d'exiger, par signification d'une notification écrite (une «Notification d'Achat Obligatoire»), de chaque Porteur de Bon de Souscription qu'il cède et transfère à tel Acquéreur par Cession avec Obligation de Sortie Conjointe une part, au prorata, des Bons de Souscription en circulation, pour le même prix par Part Sociale, et autrement aux mêmes conditions générales que celles qui s'appliquent aux Associés Candover en liaison avec la Cession avec Obligation de Sortie Conjointe, sous réserve que les Porteurs de Bon de Souscription seront seulement tenus de fournir les garanties d'usage en relation avec leur autorité et leur capacité à conclure les accords concernés, ainsi qu'en ce qui concerne la propriété non grevée de la totalité de leurs Parts Sociales ainsi cédées ou Bons de Souscription annulés);

8.4.2 toute référence à une «Part Sociale» inclura une référence aux «Bons de Souscription»;

8.4.3 toute référence à un «associé» inclura une référence aux «Porteurs de Bon de Souscription»; et

8.5 la Cession avec Obligation de Sortie Conjointe en résultant en relation avec les Bons de Souscription concernés sera mise en œuvre par le biais d'une annulation des Bons de Souscription concernés, sous réserve que la Cession avec Obligation de Sortie Conjointe signifie que, à la condition que la Cession avec Droit de Suite concernée ait lieu, elle aura pour effet d'annuler les Bons de Souscription en cause, en contrepartie de la réception, par chacun des Porteurs de Bons de Souscription participant concernés, après paiement en proportion de la contrepartie payée par l'Acquéreur par Cession avec Obligation de Sortie Conjointe (calculée comme si les Bons de Souscription concernés avaient préalablement été échangés contre des Parts Sociales et comme si celles-ci avaient été vendues par la suite dans le cadre de la Cession avec Obligation de Sortie Conjointe, c'est-à-dire: (i) la contrepartie offerte pour chaque Part Sociale dont le transfert proposé a entraîné la Cession avec Obligation de Sortie Conjointe; (ii) multipliée par le nombre de Parts Sociales auxquelles le Porteur de Bon de Souscription aurait eu droit si les Bons de Souscription concernés avaient été exercés; (iii) moins le prix de souscription payable en relation avec ces Bons de Souscription), celle-ci valant décharge pleine et définitive des obligations et responsabilités de la Société en relation avec les Bons de Souscription en cause ainsi annulés.

9. Art. 9. Gestion

9.1 La Société sera dirigée par un conseil de gérance constitué de trois membres au plus qui ne seront pas nécessairement des associés de la Société. Les gérants seront nommés comme suit:

9.1.1 les Associés Candover seront à tout moment en droit de désigner aux fins de nomination trois candidats parmi lesquels l'assemblée générale des associés de la Société nommera deux gérants (les «Gérants de Candover»);

9.1.2 Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, les Associés Salmon seront à tout moment en droit de désigner aux fins de nomination deux candidats parmi lesquels l'assemblée générale des associés de la Société nommera un gérant (le «Gérant de Salmon»). Sauf stipulation contraire dans le Pacte d'Associés, avant de procéder à telle nomination, les Associés Salmon consulteront Candover, et prendront en compte, le cas échéant, toutes préoccupations raisonnables de Candover pour procéder à telles nominations.

9.2 Les gérants seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, prise à la majorité simple des suffrages exprimés et qui détermine leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés peut, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant, étant entendu que:

9.2.1 le droit des Associés Candover et des Associés Salmon à désigner un candidat aux fins de nomination au conseil de gérance inclut le droit de proposer la révocation ou la suspension du gérant nommé conformément aux dispositions du présent article 9.1; et

9.2.2 les dispositions du présent article 9.1 s'appliqueront également au remplacement d'un gérant.

9.3 La révocation des gérants en vertu du présent article prendra effet sans aucune responsabilité envers la Société en relation avec une quelconque indemnisation au titre d'une perte d'emploi, ou autrement, en relation avec un contrat de travail entre la Société et un gérant agissant en qualité de dirigeant.

9.4 Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

10. Art. 10. Représentation

10.1 La Société sera, à tout moment, liée par la signature conjointe de deux gérants, quels qu'ils soient. Le conseil de gérance peut, à tout moment, déléguer ses pouvoirs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs agents ad hoc qui n'auront pas nécessairement la qualité d'associé ou de dirigeant de la Société.

10.2 Le conseil de gérance déterminera les pouvoirs et responsabilités, ainsi que la rémunération (le cas échéant) de son ou ses agent(s), la durée de la période de représentation, et toutes autres conditions concernées de telle délégation.

11. Art. 11. Délibération du conseil de gérance

11.1 Le Conseil de gérance choisira un président parmi les Gérants de Candover. Il pourra également choisir un secrétaire, lequel ne sera pas nécessairement un gérant, auquel il incombera d'établir les procès-verbaux des délibérations du conseil de gérance.

11.2 Le conseil de gérance se réunira, sur convocation par un gérant, à Luxembourg.

11.3 Sauf accord contraire de l'ensemble des gérants, une convocation à toute réunion du conseil de gérance sera adressée à tous les gérants avec un préavis d'au moins dix Jours Ouvrables avant telle réunion, sauf en cas d'urgence (auquel cas, toute convocation raisonnablement pratique au regard des circonstances sera adressée aux intéressés), dont la nature sera précisée dans le procès-verbal de la réunion.

11.4 Toute convocation spécifiera l'heure et le lieu de la réunion, et comportera un ordre du jour des questions qui y seront abordées, ainsi que tous documents devant y être diffusés ou présentés.

11.5 Toute convocation de ce type sera adressée à chaque gérant verbalement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyen de communication électronique.

11.6 Il pourra être renoncé à telle convocation avec l'accord de chaque gérant donné par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyen de communication électronique.

11.7 Une réunion du conseil de gérance peut être régulièrement tenue, sans convocation préalable, si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

11.8 Tout gérant peut agir, lors d'une réunion du conseil de gérance, par nomination écrite, ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou autre moyen de communication électronique, un autre gérant pour le représenter en qualité de fondé de pouvoir. Un gérant peut représenter plus d'un seul gérant.

11.9 Aucune questions ne seront expédiées lors d'une réunion des gérants, à moins que le quorum auquel il est fait référence dans l'article 11.10 ne soit atteint lorsque le conseil passe à l'ordre du jour et le reste lors de l'expédition des dites questions.

11.10 Le quorum pour l'expédition des affaires du conseil de gérance sera de deux gérants, présent ou représentés personnellement à Luxembourg, dont l'un doit être un Gérant Candover (ou son suppléant) et l'autre un Gérant Salmon (ou son suppléant), dans chaque cas, sauf accord écrit des Associés Institutionnels, étant entendu que, si lors d'une réunion régulièrement convoquée du conseil de gérance, le quorum requis n'est pas représenté, cette réunion sera ajournée à tout autre moment (au plus tôt cinq (sauf en cas d'urgence) et au plus tard vingt Jours Ouvrables plus tard) et autre lieu à Luxembourg, (i) tel qu'une majorité des gérants présents à telle réunion (même en l'absence de quorum) pourra en décider raisonnablement; et (ii) notifié à chacun des autres gérants absents. La réunion ajournée pourra, par la suite, être convoquée à nouveau, à tout moment et en tout lieu, et lors de telle réunion convoquée à nouveau, des décisions valables pourront être prises avec seulement deux Gérants de Candover (ou de leurs suppléants), présent ou représentés personnellement, à Luxembourg, lors de cette seconde réunion. La notification d'ajournement devant être adressée aux gérants qui n'étaient pas présents lors de la réunion devant être ajournée doit clairement indiquer que telle notification a trait à une réunion ajournée et que, lorsque cette réunion se tiendra, au moment et à l'endroit indiqués dans la décision, une décision pourra être prise sous réserve que seulement deux Gérants de Candover (ou de leurs suppléants), soient présent ou représentés personnellement, à Luxembourg, lors de cette seconde réunion.

11.11 À moins que les présents Statuts ne prévoient le contraire, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés.

11.12 Tous gérants peuvent prendre part à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou moyen électronique permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres au même moment, mis en œuvre depuis le Luxembourg par une majorité des gérants présents personnellement à Luxembourg. Telle participation à une réunion est réputée valoir présence en personne à une réunion des gérants.

11.13 Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans les procès-verbaux, lesquels devront être signés du président. Copie de ces procès-verbaux sera adressée aux gérants dès que possible en pratique après la fin de chaque réunion du conseil de gérance.

11.14 Les gérants seront remboursés pour leurs frais de déplacement et de repas raisonnables supportés du fait de la participation au conseil de gérance de la Société, ou l'exercice de toute activité autorisée au nom de la Société.

12. Art. 12. Indemnisation

12.1 La Société indemniserà et protégera chaque gérant contre tout passif, toute responsabilité, toute créance, tout jugement, toute amende et toute pénalités (les «Demandes») supportées par tel gérant en conséquence d'une action, enquête ou autre procédure, civile, pénale ou administrative, imminente, pendante ou en cours (l'«Action»), introduite par une Personne autre que la Société, ou une autre société du Groupe, en relation avec tous actes ou toute omissions afférents, ou en relation avec sa qualité de gérant. Les Demandes incluront les actions obliques introduites au nom de la Société, ou de toute autre société du Groupe, ou de leurs porteurs de Parts Sociales ou créanciers respectifs, à rencontre d'un gérant de la Société, ainsi que les demandes de la Société (ou de toute autre société du Groupe, ou de leurs porteurs de Parts Sociales respectifs), aux fins de remboursement de créances par des tiers, sur la base de la responsabilité conjointe du gérant concerné envers le tiers, en plus de celle de la Société (ou de toute autre société du Groupe, ou de leurs porteurs de parts sociales respectifs).

12.2 Aucun gérant ne sera indemnisé en relation avec quelque Demande que ce soit, dans la mesure où celle-ci se rapporte à une fraude commise par tel gérant, ni lorsque le gérant a été reconnu responsable d'une faute intentionnelle ou lourde; sous réserve qu'il ait été établi que cette fraude, faute intentionnelle ou faute lourde, selon le cas, constitue la cause directe et principale de la Demande en relation avec laquelle l'indemnisation en vertu des présentes est recherchée par une juridiction compétente pour connaître de l'affaire, par ordonnance, décision ou jugement définitif.

12.3 Toutes dépenses (y compris tous honoraires d'avocat et frais de contentieux raisonnables) (ensemble les «Dépenses») supportés par un gérant en relation avec une quelconque Action, seront remboursés par la Société, mais uniquement à réception d'un engagement écrit ce gérant à rembourser telles avances sur Dépenses si une juridiction compétente pour connaître de l'affaire décide, par ordonnance, décision ou jugement définitif, que ledit gérant n'est pas en droit d'être indemnisé en liaison avec telle Action. Les Dépenses seront réputées inclure tout passif fiscal que le gérant pourra supporter en conséquence de toute indemnisation ou de tout remboursement dont il pourra bénéficier en vertu des présentes.

12.4 Si une Action à rencontre d'un gérant par la Société, ou d'une quelconque société du Groupe, vient à être introduite, la Société avancera au gérant ses Dépenses raisonnables, mais en contrepartie d'un engagement écrit de ce gérant à rembourser ces Dépenses dans le cas où une juridiction compétente pour connaître de l'affaire déciderait, par ordonnance, décision ou jugement définitif, non susceptible d'appel, de régler l'Action en faveur de la Société et au détriment du gérant.

12.5 Le gérant ne reconnaîtra aucune responsabilité financière personnelle à l'égard de tiers, ni ne conclura un quelconque accord de règlement en relation avec une Action pour laquelle il demande à être indemnisé en vertu des présentes sans l'autorisation écrite préalable de la Société (laquelle ne pourra être déraisonnablement retardée ou refusée). La Société et le gérant mettront en œuvre tous efforts raisonnables pour coopérer dans le but de convenir de la défense en relation avec toutes Demandes, mais dans le cas où la Société et le gérant ne parviendraient pas à tel accord, le gérant se conformera à toutes instructions données par la Société, à sa discrétion raisonnable.

12.6 L'indemnisation prévue par les présents Statuts ne s'appliquera pas dans la mesure où les Demandes et Dépenses sont susceptibles de donner lieu à recouvrement par un gérant en vertu d'une police d'assurance, à moins que les droits à tel recouvrement ne soient cessibles, et cédés, à la Société, et à moins qu'une déclaration de sinistre en vertu de telle police n'ait été faite par le gérant et poursuivie avec diligence, mais que la compagnie d'assurance ait notifié par écrit son rejet de la demande en indemnisation concernée, ou de toute partie de celle-ci. Lorsqu'une demande d'indemnisation est partiellement payée par la compagnie d'assurance, aucune partie non établie de celle-ci (y compris notamment toutes franchises ou exclusions applicables) ne sera soumise à la restriction ci-dessus, et sera soumise à indemnisation par la Société en vertu des présentes.

12.7 En cas de modification des présents Statuts et/ou si un gérant démissionne, l'indemnisation prévue par les présentes n'en continuera pas moins à s'appliquer aux Demandes et/ou Dépenses en relation avec les actes ou omissions du gérant au cours des périodes durant lesquelles il était en fonction.

13. Art. 13. Assemblées générales des associés

13.1 Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, ou à défaut par des associés représentant plus de la moitié du capital social émis et en circulation de la Société.

13.2 Toutes convocations écrites relatives à une assemblée générale et fixant l'ordre du jour seront effectués conformément à la Loi et indiqueront le lieu et l'endroit de l'assemblée générale.

13.3 Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale pourra avoir lieu sans autre préavis.

13.4 Tout associé est en droit de se faire représenter lors d'une assemblée générale en nommant par écrit une autre personne qui ne sera pas nécessairement un associé.

13.5 Les résolutions des assemblées générales sont valables dans la mesure où elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.6 Néanmoins, les résolutions afférentes à la modification des Statuts seront uniquement adoptées par une assemblée générale des associés, à une majorité, en nombre, représentant au moins les trois quarts du capital social émis et en circulation de la Société.

14. Art. 14. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels aura lieu annuellement, au plus tard six mois après la clôture de l'exercice social, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu spécifié dans la convocation à l'assemblée.

15. Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre.

16. Art. 16. Comptes annuels

16.1 Au terme de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels de la Société, qui porteront un état de ses immobilisations, ainsi que de ses dettes et de son passif.

16.2 Chaque associé peut inspecter les comptes annuels au siège social de la Société.

17. Art. 17. Surveillance de la société

17.1 Si le nombre des associés vient à excéder vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'auront pas nécessairement la qualité d'associé.

17.2 Chaque commissaire aux comptes exercera ses fonctions durant une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination.

17.3 Au terme de cette période, les commissaires aux comptes seront reconduits dans leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés.

17.4 Lorsque les seuils prévus par l'article 215 de la Loi sont atteints, la Société pourvoira à la vérification de ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises qualifiés nommés par l'assemblée générale des associés parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

17.5 Nonobstant les seuils susmentionnés, à tout moment un ou plusieurs réviseurs d'entreprise peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, qui décidera des conditions générales de son mandat.

18. Art. 18. Répartition des bénéfices

18.1 Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera versé à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital émis.

18.3 Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Après le paiement de ces dividendes prioritaires, tous revenus restant disponibles aux fins de distribution au sein de la Société (correspondant au Montant Disponible), le cas échéant, seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J.

18.4 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G et/ou de Catégorie H.

18.5 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F et/ou de Catégorie G.

18.6 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E et/ou Catégorie F.

18.7 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D et/ou de Catégorie E.

18.8 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C et/ou de Catégorie D.

18.9 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B et/ou de Catégorie C.

18.10 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et/ou de Catégorie B.

18.11 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A.

18.12 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant.

19. Art. 19. Dissolution et Liquidation

19.1 L'assemblée générale des associés peut, à la majorité prévue par la Loi, décider la dissolution et la liquidation de la Société, ainsi que des conditions de celle-ci.

19.2 La liquidation sera menée à bien par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, désignées par l'assemblée générale des associés, qui précisera ses/leurs pouvoirs et déterminera sa/leur rémunération.

19.3 Une fois la liquidation de la Société achevée, les actifs de la Société seront répartis entre les associés, en proportion des Parts Sociales détenues par eux.

20. Art. 20. Dispositions générales. En l'absence de conditions spécifiques dans les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 21. Dispositions transitoires. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2008.

Définitions

«Affilié» désigne, en relation avec une Personne donnée (dans la présente définition), la «Personne contrôlée»), toute Personne qui:

(a) directement ou indirectement, Contrôle, ou est Contrôlée par, ou est sous le même Contrôle que la Personne concernée; ou qui

(b) à un moment ou à un autre, est gérée par (i) le même gestionnaire d'investissement que celui qui gère la Personne Concernée; ou par (ii) un gestionnaire d'investissement qui est Contrôlé par la même Personne que celle qui Contrôle la Personne Concernée;

sous réserve toutefois que, pour éviter toute ambiguïté, aucun associé de la Société ne sera réputé être un Affilié de celle-ci du seul fait de ses droits à nommer certains de ses gérants, ou d'autres droits de protection contractuels, tels que prévus par les présents Statuts ou le Pacte d'associés, et sous réserve des dispositions du Pacte d'associés;

«Associés Candover» signifiera:

(1) CANDOVER INVESTMENTS PLC, une société de droit anglais et gallois (immatriculée sous le numéro 01512178), dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(2) CANDOVER 2005 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10587, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(3) CANDOVER 2005 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10588, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(4) CANDOVER 2005 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10589, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(5) CANDOVER 2005 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10590, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(6) CANDOVER 2005 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10583, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(7) CANDOVER 2005 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10584, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(8) CANDOVER 2005 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10585, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(9) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais et gallois (immatriculée sous le numéro 1740547), dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni, pour le compte de Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme et de Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan; et

(10) NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, agissant es qualité, en tant que fiduciaire du Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust,

y compris n'importe laquelle de leurs Filiales respectives à laquelle l'un ou l'autre de tels Associés de Candover peuvent transférer l'une ou l'autre de leurs Parts sociales ou tout autre Titre susceptible d'être prévu par le Pacte d'Associés, mais à l'exclusion de toute autre Personne (autre qu'un Affilié) à laquelle l'un ou l'autre de tels Associés de Candover pourra transférer ses Parts sociales ou autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés;

«Associés Institutionnels» signifiera les Associés Candover et les Associés Salmon ensemble, chacun étant un «Associé Institutionnel»;

«Associés Salmon» signifiera ensemble Landsbanki et Eyrir Invest;

«Bon de Souscription» signifiera un Bon de Souscription susceptible d'être émis par la Société en relation avec l'instrument de Bon de Souscription décrit dans le Pacte d'Associés;

«Candover» signifiera CANDOVER INVESTMENTS PLC et/ou CANDOVER PARTNERS LIMITED, une private limited liability company dont le siège est sis au 20 Old Bailey EC4M 7LN, London, Royaume-Uni, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 01517104;

«Contrôle» signifiera, en relation avec une Personne donnée, le pouvoir de toute autre Personne de s'assurer:

(a) au moyen de la propriété, directe ou indirecte, de titres avec droit de vote;

(b) en vertu de tous pouvoirs conférés par les statuts de cette Personne; ou

(c) par contrat ou autrement,

que la gestion, les politiques ou les affaires de cette Personne sont conduits conformément à ses souhaits, et «Contrôlé» et «Contrôle» seront interprétés en conséquence;

«Cotation» signifie l'admission à la cote de tous les Titres Participatifs ou sûretés relatives aux Titres Participatifs de la Société ou de l'une ou l'autre de ses Filiales, directe ou indirectes, sur un Marché Financier Reconnu ou l'enregistrement de tous les Titres Participatifs ou sûretés relatives aux Titres Participatifs de la Société ou de l'une ou l'autre de ses Filiales, directe ou indirectes, conformément à la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières (US Securities Act), telle que modifiée;

«Date de Règlement» a la même signification que dans le Pacte d'Associés;

«Eyrir Invest» désigne Eyrir Invest ehf., une société à responsabilité limitée de droit islandais, dont le siège est sis à Reykjavik, en Islande, dont l'adresse est Skolavordustig 13, 101 Reykjavik, Islande, y compris toutes Filiales en propriété exclusive à laquelle il pourra transféré tout ou partie de ses Parts Sociales ou autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, conformément aux dispositions de ce Pacte d'Associés;

«Filiale» signifiera, en relation avec une autre Personne, toute autre Personne qui, directement ou non, est Contrôlée par telle Personne; et le terme de «Société-mère» d'une Personne donnée désigne toute autre Personne dont cette personne est une Filiale en ce sens;

«Groupe» signifiera la Société et ses Filiales à tout moment;

«Jour Ouvrable» signifie chaque jour (à l'exclusion des samedis et dimanches) où les banques sont ouvertes à Londres, aux Pays-Bas et à Luxembourg pour l'exécution des activités bancaires normales;

«Landsbanki» désigne Landsbanki Islands hf., une société à responsabilité limitée de droit islandais, dont le siège est sis à Reykjavik, en Islande, dont l'adresse est Austurstreati 11, 155 Reykjavik, Islande, y compris toutes Filiales en propriété exclusive à laquelle il pourra transférer tout ou partie de ses Parts Sociales ou autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, conformément aux dispositions de ce Pacte d'Associés;

«Marché Financier Reconnu» signifiera Euronext, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange ou tout autre marché de valeurs mobilières reconnu internationalement;

«Pacte d'Associés» désignera le Pacte d'Associés susceptible d'être fait, à un moment ou à un autre, entre la Société et les personnes figurant dans les livres de la Société, à un moment ou à un autre, en qualité de détenteurs d'une ou de plusieurs Parts Sociales de la Société;

«Personne» désigne toute personne physique, association, personne morale, société en commandite simple ou par action, société à responsabilité limitée, société de personnes à responsabilité limitée, société unipersonnelle, joint-venture,

coopérative en fiducie, fondation ou autre entité juridique, et inclut les représentants légaux, successeurs et cessionnaires autorisés de telle personne;

«Porteurs de Bon de Souscription» désignera les Porteurs de Bons de Souscription à un moment donné, y compris toutes Personnes souscrivant et acquérant des Parts Sociales conformément aux dispositions de l'instrument de Bon de Souscription, telles que décrit dans le Pacte d'Associés, dans chaque cas pour aussi longtemps qu'ils continueront à détenir telles actions, et dans chaque cas y compris leurs ayant cause;

«Stork» désigne Stork N.V., une société à responsabilité limitée de droit des Pays-Bas, sise Amersfoortsestraatweg 7, 1412 KA Naarden, Pays-Bas; et

«Titres» signifie toutes les Parts Sociales ou tout autre instrument susceptible d'être émis par la Société à un moment ou à un autre.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille neuf cents (2.900,-) euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008. LAC/2008/4837. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008047312/5770/1512.

(080051882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

ING Private Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 79.669.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2008

L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Marc VAN de WALLE et Philippe GUSBIN de leur poste d'administrateur.

Afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Marc VAN de WALLE, l'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Dirk ARIAENSSENS, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en qualité d'administrateur.

L'assemblée décide en outre de ne pas pourvoir au mandat laissé vacant suite à la démission de Monsieur Philippe GUSBIN.

L'Assemblée prend acte de la nomination de Messieurs Rik VANDENBERGHE et Guy de MARNIX en qualité de Président, respectivement Vice-Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs Rik VANDENBERGHE; Eric LOMBAERT et Dirk ADRIAENSSENS; tous trois avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, Monsieur Gregory SHORE; avec adresse professionnelle sise 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Monsieur Guy de MARNIX; avec adresse professionnelle sise 24, avenue Marnix à B-1000 Bruxelles, et Monsieur Denis GILLIOT, avec adresse professionnelle sise 30, avenue de Frontenex à CH-1211 Genève 6, sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Le Président prend acte de l'acceptation de leur mandat, par les administrateurs.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall, 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

IPCM

Gregory R. Shore
Chief Executive Office

Référence de publication: 2008073664/1275/34.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Heisdorf Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.711.

- La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.315, nommée Administrateur en date du 18 mai 2006, a désigné Madame Nicole THIRION, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2011.

- La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, nommée Administrateur en date du 18 mai 2006, a désigné Monsieur Christian FRANCOIS, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2011.

- La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89.272, nommée Administrateur en date du 18 mai 2006, a désigné Monsieur Benoît PARMENTIER, né le 14 juin 1977, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2011.

Le 6 septembre 2007.

HEISDORF PARTICIPATIONS S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

N. THIRION / Ch. FRANCOIS

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008073671/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Munskjö Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.649.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} juin 2008

L'associé unique a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Fredrik Arneborn et a nommé en remplacement M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, résidant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Andreas Demmel, M. Erlend Smith, M. Michael Newton, et M. Brian McMahon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073679/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.